Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260703-DE_71-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan, RUEL David.
Absents excusés : FLAUX Florence a donné pouvoir à DUBOIS Jean-Luc, BAUDÉ Marie a donné pouvoir à DETOC Annie.

Secrétaire de séance : DUPERRON-ANNEIX Nicole

OBJET : ÉCOLE : Convention avec la commune de Saint-Symphorien pour les dépenses de fonctionnement de l'école

Proposition de conclure une convention avec la commune de Saint-Symphorien pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école en prenant le coût des dépenses de l'école de Langouët.
Soit : 455 € pour un élève de primaire, et 1 289 € pour un élève de maternelle

Après délibération, le Conseil Municipal décide, ***à l'unanimité*** :

- De conclure une convention avec la commune de Saint-Symphorien pour les dépenses de fonctionnement de l'école.
- Le montant la participation proposée est de :
  - Soit 455 € pour un élève de primaire
  - Soit 1 289 € pour un élève de maternelle
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Certifié exécutoire
Affiché le 10 juillet 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc

